

Résumé :

Dans la continuité de la politique de développement local en milieu rural, le Département a décidé en 1996 d'étendre cette politique au milieu urbain. Les inscriptions sollicitées pour 2012 au titre de cette politique, concernent trois types d'interventions :

- les actions financées par le biais du fonds de développement urbain dans le cadre de la politique de la ville, notamment au titre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.), et le financement de diverses réalisations dans les zones urbaines et les quartiers ;
- le soutien à certaines opérations d'investissement menées par la la Cus ou par les communes membres de la Cus
- la participation départementale au financement du programme partenarial contractualisé avec l'Agence de Développement de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS).

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PDT	Direction du Développement Economique, Territorial et International	828 000,00 €
PF	Direction des services de l'assemblée	82 500,00 €
	TOTAL	910 500,00 €

2222 – Fonds de développement urbain

Les crédits sollicités pour 2012, d'un montant total de **502 500 €**, sont répartis comme suit :

- Enveloppe 17 684 – Développement local en milieu urbain politique de la ville (investissements communes) : **50 000 €**,
- Enveloppe 17 685 – Développement local en milieu urbain politique de la ville (investissement privé) : **10 000 €**,
- Enveloppe 17 683 – Développement local en milieu urbain politique de la ville (fonctionnement) : **360 000 €**

A ces crédits s'ajoutent **82 500 €** inscrits au titre du fonds cantonal et départemental.

Les crédits du fonds urbain inscrits pour 2012 sont destinés à l'accompagnement des projets des associations et des collectivités dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS). Ces contrats lient l'Etat et la Communauté Urbaine de Strasbourg d'une part et les communes de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse d'autre part, ainsi que des partenaires locaux (Département, Région Alsace, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse des Dépôts et Consignations) afin d'agir en faveur des quartiers en difficulté. Initialement prévus pour une période allant de 2007 à 2012, ils ont été prorogés jusqu'en 2014. Des avenants sont en cours de signature.

Pour mémoire, le Département a prévu d'apporter pour les cinq années de la durée des contrats :

- 9,6 M€ en fonctionnement, montant qui intègre le fonds urbain,
- 2,95 M€ en investissement au titre du soutien financier aux projets portés par les communes et les associations.

Ces aides concernent divers dispositifs d'aides de notre collectivité. Une partie des crédits prévus au titre du mode d'action « 2222 – Fonds de développement urbain » sont réservés à cet effet.

Pour intervenir dans le cadre des CUCS, le Conseil Général a défini des priorités d'intervention qui ont été révisées pour 2012 et validées en assemblée plénière le 24 octobre 2011. Trois grands axes d'intervention ont été définis : **l'insertion** et le développement économique, **l'éducation** à travers la réussite éducative et l'exercice de la citoyenneté et enfin, **l'intégration sociale** visant l'appropriation des codes sociaux et la promotion sociale. Des publics bénéficieront d'une attention particulière dans l'étude des projets : les jeunes et les femmes.

Les crédits de fonctionnement sont destinés à financer divers projets portés essentiellement par les associations ou par des communes et établissements publics. Pour leur grande majorité, ces opérations concernent des actions de proximité complémentaires aux actions de droit commun. Elles doivent répondre à certains critères de qualité comme, s'inscrire dans une durée, être de nature pédagogique, favoriser la redynamisation personnelle, l'implication, ou encore proposer de nouvelles méthodes d'intervention, innovantes.

Les crédits d'investissement d'un montant de 50 000 € sont destinés à accompagner des opérations liées à la redynamisation des centres urbains des principales communes de la C.U.S., dans le cadre du CTAS 2009 – 2014. Pour 2012, deux communes sont principalement concernées : Illkirch-Graffenstaden pour les études de requalification urbaine du centre-ville, et Schiltigheim pour la réalisation d'une résidence et d'ateliers d'artistes dans l'ancien site de la Coopérative des Bouchers.

Enfin, s'agissant des projets en investissement portés par des associations ou des bailleurs sociaux, une enveloppe de 10 000 € leur est réservée. Les subventions le plus souvent attribuées concernent l'acquisition d'équipements et l'aménagement de locaux et de terrains de jeux associatifs.

2224 – ADEUS

L'Etat et plusieurs collectivités alsaciennes sont engagés depuis plusieurs années dans un programme de travail partenarial conduit par l'ADEUS qui décline des missions d'études concernant des domaines d'activités partagés par les différents partenaires.

A l'intérieur de ce programme, l'ADEUS réalise des études auxquelles le Département attache un intérêt particulier. Pour 2012, les thèmes privilégiés par notre collectivité porteront notamment sur l'urbanisme, l'habitat, la gestion de l'espace, l'économie, les transports et déplacements, l'éducation et l'enseignement, les paysages et la cohésion sociale.

A ce titre, est inscrit un crédit de 408 000 € pour la mise en œuvre du programme partenarial, dont le détail reste à définir dans le cadre d'une convention financière qui sera établie début 2012.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

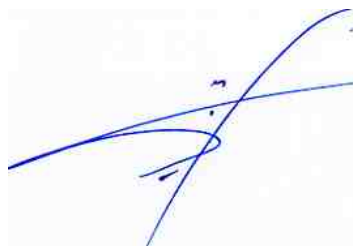
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
2222	Fonds de développement urbain	637 500,00 €	502 500,00 €
2224	Agence de Développement de l'agglomération strasbourgeoise	400 000,00 €	408 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission du développement des territoires, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL